

I.R.E.J.
Institut régional d'expertise judiciaire

BULLETIN D'INSCRIPTION

**LES DIFFERENCES ENTRE
L'EXPERTISE CIVILE ET L'EXPERTISE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

@

Profession :

Inscrit sur une liste officielle d'expert près une cour d'appel : OUI NON

Si oui, quelle cour d'appel ?

Membre d'une compagnie d'experts, membre de l'IREJ : OUI NON

Si oui, laquelle ?

S'inscrit au stage de formation d' ½ journée

Le vendredi 13 mars 2026, l'après-midi

Lieu : hôtel L'AQUARIUM à Fresnes-lès-Montauban

Joint un chèque de 200 € à l'ordre de l'IREJ (déjeuner libre, non compris)

(170 euros en cas d'appartenance à une compagnie d'experts membre de l'IREJ)

Le nombre de places est limité et votre inscription sera confirmée par courrier.

Toute éventuelle annulation d'inscription devra être faite 15 jours avant la date de la formation
(remboursement de 100 euros, non remboursement pour annulation après cette date).

Fait à

le

Signature

Adressez votre bulletin d'inscription à :

Damien BIDOIRE, trésorier de l'IREJ

ECOBRA

4B rue des frères Fâche – 59580 ANICHE

L'IREJ se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre de participants était insuffisant.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 1er juillet 1998,
Enregistrée à la préfecture du Nord le 9 décembre 1998 sous le n° W595008599 – J.O. du 02.01.1999
Enregistrée sous le n° 31 59 04690 59 auprès du préfet de région du Nord (art. R 921-5 du Code du travail)

Siège administratif et trésorier : Damien BIDOIRE– ECOBRA– 4 B rue des frères Fâche – 59580 ANICHE

SIRET - 421 903 147 00021 APE 804 C

Tel. : 03 27 91 19 94 et 03 20 66 80 99 - aniche@ecobra.fr